

Consommations, Abus, Toxicomanies... Comment prévenir la jeunesse ?

En matière de consommations et d'abus, la prévention ne prend sa véritable portée qu'à partir d'un positionnement franc des adultes. C'est à cette condition que les jeunes peuvent se ressaisir du sens, de la portée et des conséquences de leurs actes.

Sans cette rencontre formelle, ce sont des processus de dérive qui s'installent dont ni les jeunes, ni les adultes n'ont plus vraiment conscience. Les dérives allant toujours dans le même sens, c'est la dégradation des situations que l'on constate.

Face à ces constats et avec les professionnels de la Justice et de l'Education, nous avons construit depuis plusieurs années des actions concrètes dans le double objectif d'un rappel à la loi et d'une mesure éducative de prévention.

L'intérêt de ce type d'action peut se démontrer à plusieurs niveaux :

1er Intérêt : La portée collective

L'augmentation de la consommation de produits légaux et illégaux ne doit pas forcer la banalisation du phénomène d'intoxication. Pour interroger chacun - individuellement - familialement - collectivement - nous disposons des ressources positives de la loi.

Toute infraction à la législation, et aux règles de vie en société, doit pouvoir être relevée et traitée. C'est ce qui permet à chacun de réajuster sa conduite. Le silence et l'impunité ne peuvent conduire qu'à une dégradation du lien social.

2ème Intérêt : La portée sociale

Le relevé d'une infraction permet au jeune de rencontrer des adultes qui se responsabilisent du fait de leur prise de position. Qu'un jeune rencontre un adulte qui assume une fonction sociale (représentant de la loi, éducateur, parent...) lui offre concrètement la possibilité de réaliser ce qu'il fait avec plus ou moins de conscience. Pas de changement possible tant qu'on ne réalise pas ce qu'on fait.. Force est de constater que la dérive de certains jeunes ne s'arrête qu'au moment où ils rencontrent la butée d'un positionnement d'adulte.

3^{ème} Intérêt : La portée partenariale

La formalisation souple d'un protocole d'intervention entre les différents acteurs permet :

- . Aux adultes/professionnels de s'assurer de ne pas s'engager seul dans le traitement de situations souvent difficiles et conflictuelles;
- . Aux jeunes de faire l'expérience de la cohérence qui se dégage du positionnement de plusieurs adultes à des places différentes. L'expression de cette cohérence est un gage de cohésion sociale et de crédibilité des adultes.

4^{ème} Intérêt : *La portée individuelle*

Traiter au cas par cas les infractions permet de révéler les incidences personnelles: prendre conscience de ses actes, en mesurer les conséquences possibles (en terme de santé ou de dommages sociaux) et surtout commencer d'entrevoir la cause et le sens de sa consommation. Tous ces éléments permettent au jeune de se repositionner autant par rapport à sa propre existence que dans son rapport aux autres.

5^{ème} Intérêt : *La portée Familiale*

Que des professionnels s'avancent pour traiter un problème que parfois la famille a constaté sans pouvoir ou vouloir l'aborder, permet aux parents de se repositionner dans l'exercice de leur compétences parentales auxquelles rien ni personne ne peut se substituer. L'expérience montre que les parents, même séparés, se mobilisent assez systématiquement pour faire face à ce type d'évènement.

Marc LERAY
Directeur Point Écoute Prévention Toulouse
Association ARPADE